



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CCVDFB - SPANC
Avenue de Sarlat
24220 ST CYPRIEN

Contact :
spanc@ccvdfb.fr
Bastien VILAYLECK bastien.vilayleck@ccvdfb.fr
Théo FASSEUR theo.fasseur@ccvdfb.fr

Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **Bastien VILAYLECK** le **07/09/2022**

Date du précédent contrôle : **27/10/2016**

Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de bon fonctionnement**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **2008**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

M. et Mme JOHN VIVIAN THOMAS
PESAT NORD
24170 ST GERMAIN DE BELVES
Section et n° de parcelle : **AB 253**
Type de logement : **Secondaire**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

M. et Mme JOHN VIVIAN THOMAS
PESAT NORD
24170 ST GERMAIN DE BELVES
FRANCE
Tél. :
E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **3**

Nombre de pièces principales : **4**

Type de logement : **Secondaire**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Pente du terrain recevant le traitement : **Moyenne (de 5 à 10%)**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Autres contraintes : **Peu de surface disponible**

Complément : **L'assainissement partagé est sur la parcelle du voisin, avec acte notarié.**

Superficie de la ou les parcelles : **400 m²**

Présence d'un puits : **Non**

Présence d'une source : **Non**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Réseau de surface (fossé, caniveau, noue...)**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est accessible.

Il existe une fosse septique.

Accessibilité : **La fosse septique est accessible.**

Nombre de fosse septique : 1

Volume en litre : 2000

La fosse septique ne présente pas de signe d'altération.

Commentaire : **La fosse à été vidangé juste avant mon passage, elle n'était donc pas remplie au maximum.**

Il existe un préfiltre.

Accessibilité : **Le système de préfiltre est accessible.**

Emplacement du préfiltre : **Indépendant**

Volume en litre : **200**

Type de préfiltre intégré : **Pouzzolane**

Le préfiltre ne présente pas de signe d'altération.

Commentaire : **accès difficile pour le préfiltre, des rehausses ont été installé mais le préfiltre est bien enterré.**

L'écoulement est correct.

VIDANGE

Date de dernière vidange : **Août 2022**

Bordereau : **Oui**

Entreprise agréée : **Oui**

Nom du vidangeur : **M. ANDRIEUX Sylvain**

Hauteur de boues : **La vidange viens d'être faite donc nulle**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Non**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Filtre à sable vertical non drainé**

Précision sur le traitement : **système de traitement en commun avec la maison voisine et sur la parcelle AB 26; chasse à auget avant le regard de répartition des effluents.**

Précision sur la taille du système de traitement : **filtre à sable 9x5 m 45 m²**

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Oui**
- 3m de la limite de propriété : **Oui**
- 3m des arbres : **Oui**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837*01).*

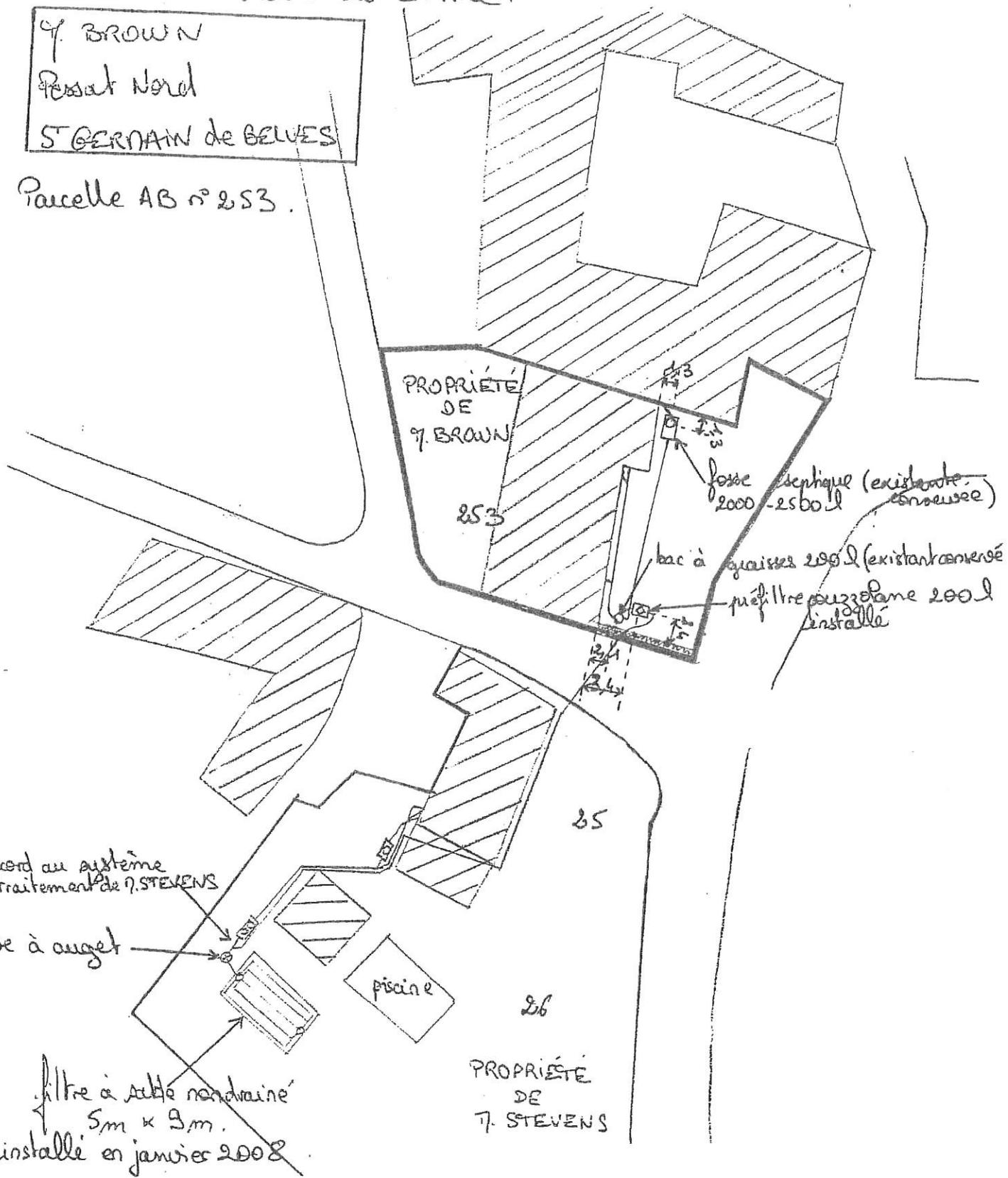
résumé de l'installation du système d'assainissement autonome

(suite aux visites de contrôle effectuées les 3 et 11 avril 2008)

Visite du S.A.N.E.

M. BROWN
Pessat Nord
S^T GERMAIN DE BELVES

Parcelle AB n° 253.



accord au système de traitement de M. STEVENS

Passerelle à ouget

piscine

filtre à sable non drainé
5m x 3m.
installé en janvier 2008

PROPRIÉTÉ DE M. STEVENS

à contacter par mail
viv@thomasculb@gmail.com

VENTILATION

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il existe une ventilation secondaire.

Diamètre en mm : **100**

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il existe un regard avant traitement.

Le regard est accessible.

Le regard ne présente pas de signes d'altération.

Nettoyage à prévoir : **Non**

REGARD DE CONTROLE

Il existe un regard de contrôle.

Type de regard : **Regard**

Le regard de contrôle est accessible.

Le regard de contrôle ne présente pas de signe d'altération.

Commentaires : **A été nettoyé lors de mon passage.**

Nettoyage à prévoir : **Non**

Un regard de contrôle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

DISPERSION DES EFFLUENTS

Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessedes.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

M. et Mme JOHN VIVIAN THOMAS
PESSAT NORD
24170 ST GERMAIN DE BELVES

Section et n° de parcelle : AB 253
Diagnostic de bon fonctionnement du 07/09/2022

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation ne présentant pas de défaut

L'installation d'assainissement non collectif est **présentée avec une absence de non-conformité (arrêté du 27 avril 2012)**.

AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. (Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le préfiltre doit être nettoyé à l'eau claire 1 fois par an, en dehors de la fosse.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Système de traitement en dehors de la propriété, en commun avec le propriétaire voisin. Une servitude existe pour l'assainissement.
- L'entretien du système d'assainissement commun doit être effectué une fois par an (nettoyage de la chasse à auget et vérification du bon fonctionnement + vérification des regards)

AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif complet, en bon état de fonctionnement, sans impact sur le milieu et sans risque apparent (pas de résurgence ou de rejet constaté).

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- L'installation n'est pas située dans une zone à enjeu sanitaire: hors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'installation comprend les éléments suivant :

- FS + BG + PREFILTRE + Filtre à sable vertical non drainé (commun pour 2 habitations)

L'installation présente une absence de non-conformité (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012, du 27 avril 2012 et du 27 avril 2012).

Travaux à effectuer :

En cas de vente du bien immobilier, aucun travaux n'est nécessaire.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 12/09/22
Le Technicien Bastien VILAYLECK



Fait à Saint Cyprien le
Pour le Président S. ORHAND
Le Vice-Président J.B LALUE



Fait à ST GERMAIN DE BELVES
Le
Le Maire